

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Lettre de Paris

Je ne sais pas comment M. Caillaux s'y prendra pour équilibrer le budget si le Sénat n'y met pas un peu du sien en acceptant quelques-uns des nouveaux impôts que la Chambre a créés.

Le Ministre des Finances actuel qui a déjà donné tant de preuves de son extraordinaire habileté, sera peut-être malgré tout dans le plus grand embarras et c'est pourquoi je m'en vais lui donner quelques indications dont il pourra sans doute faire son profit.

L'Etat de Michigan a trouvé une façon originale d'équilibrer son budget: il a institué des permis d'ivresse analogues aux permis de chasse. Moyennant cinq dollars, on peut boire tout son saoul pendant un an, sans être inquiété par l'autorité. Simple et.... commode.

En somme pourquoi n'appliquerait-on pas en France la même mesure ?

Je ne pense pas que M. Caillaux nourrisse pour les ivrognes la moindre sympathie; je ne pense pas non plus qu'il n'ait le plus grand désir d'équilibrer son budget et dans ces conditions je suis à peu près certain que dans quelques semaines les Français pourront, comme de simples Michiganais, se.... désaltérer à outrance pendant une année.

Et puisque j'indique au ministre des finances quelques solutions, je vais lui demander si ses conseillers ordinaires lui ont rappelé qu'il fut un instant question d'imposer le chapeau haut de forme? C'était en 1874, au moment où, pour augmenter les revenus du budget, on s'ingéniait à multiplier les taxes; l'auteur du projet fut M. de Lorgeril, qui le présenta en ces termes: « Ces chapeaux de luxe, dits chapeaux haut de forme, seront soumis à une taxe de deux francs; cette taxe sera perçue au moyen d'un timbre spécial, collé d'une manière visible au fond de tous les chapeaux. »

On rit beaucoup de l'idée. Mais il y eut néanmoins discussion et ce n'est qu'après un débat que le projet fut repoussé. On pourrait le reprendre et je me demande ce qu'attend M. Coustant, par exemple, pour déposer sur le bureau de la Chambre une identique proposition. La discussion perçue de ridicule couvre-chef, à ce hideux tuyau de poêle, complètement indispensable de toute toilette masculine et que nous porterons éternellement peut-être si une loi ne vient pas nous en délivrer.

En somme M. Caillaux ne devrait avoir que l'embarras du choix; il n'aurait même pas besoin de recourir aux moyens un peu vifs qui paraissent être ceux du Shah de Perse qui vient de mourir.

Un jour, à Téhéran, les boulangers pour ne pas acquiescer à un droit qui depuis peu frappait les farines, fermèrent leurs boutiques, et refusèrent de pétrir la pâte. Grand émoi. Le chef de la police intervint. Il menaça les grévistes des effets de sa colère. Ils lui résistèrent. La nouvelle parvint jusqu'au Shah. Il sort de son palais accompagné de quelques personnages de la Cour, et se dirige vers la maison d'un boulanger.

— Pourquoi ne veux-tu pas cuire le pain aujourd'hui ?

— Parce que j'ai juré d'observer la décision de mes camarades, répond le boulanger tout penaud, courbant l'échine devant le souverain. Le Shah entre en colère.

— Ah ! dit-il, vous vous unissez pour comploter dans l'ombre. C'est parfait ! Tu vas allumer ton feu et sur l'heure !

Le boulanger se hâte d'obéir à cet ordre. Il jette de grosses bûches dans le four et vide un sac de farine dans le pétrin. Le Shah l'observe en silence. Lorsque tout est prêt pour la cuisson, il mande deux des soldats

qui le suivent. En un instant, le malheureux boulanger est terrassé, ficelé comme un jambonneau d'York. Le Shah désigne alors le four tout illuminé par les charbons ardents.

— Qu'on le brûle, dit-il froidement.

Et le boulanger va prendre dans le four la place de ses petits pains. Un quart d'heure après cet « exemple », toutes les boutiques des boulangers de Téhéran étaient ouvertes comme à l'ordinaire.

En somme c'est un moyen que l'on pourrait à la rigueur employer dans certains cas. Quelques pianistes, je parle de ceux qui sur nos têtes font des gammes chromatiques de 7 heures du matin à 10 heures du soir, sans se lasser pourraient être choisis comme premiers sujets d'expérience.

On les frapperait d'un impôt respectable et en cas de non paiement, il n'y aurait qu'à les pousser délicatement dans un four.... avec leur instrument.

Que M. Caillaux y réfléchisse.... Qui veut la fin veut les moyens et ceux que nous lui exposons respectueusement sont certainement de nature à équilibrer le budget de 1907.

Chambre des Députés

Séance du 22 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE
VICE-PRÉSIDENT

M. Sarraut dépose, au nom du gouvernement, un projet portant création d'un corps de gendarmerie mobile.

La Chambre revient à la discussion de la proposition concernant le régime des aliénés.

A propos de l'article 52, M. Merle exprime le regret que la commission ait proposé une disposition qui permet au tuteur d'intenter l'action en divorce. C'est une disposition qui heurte le droit.

M. le président de la commission : Puisqu'il y a grand intérêt à ce que le tuteur de l'aliéné puisse, en certains cas, intenter l'action en séparation, il est non moins nécessaire qu'il puisse intenter l'action en divorce. Peut-être les objections faites sont-elles inspirées par des scrupules religieux ?

M. Lasies dit qu'on pourrait arriver à des résultats monstrueux avec un texte pareil, car il pourrait donner lieu à des intrigues criminelles.

M. Beauregard appuie les observations de M. Lasies.

L'article 55 n'en est pas moins adopté sans modification.

M. le rapporteur dit que la commission, à la demande de la Chambre, a modifié légèrement le texte primitif des articles 56 et suivants.

M. Monsservin montre que la loi très humaine que l'on discute en ce moment va accroître considérablement les dépenses des départements. Il demande que l'Etat y contribue par une subvention comme cela s'est fait dans l'article 32 de la loi du 14 juin 1905.

M. Mirman, commissaire du gouvernement, répond qu'il faut distinguer entre les asiles d'aliénés et les établissements analogues aux hôpitaux, prévus dans l'article 4 de la loi. Dans ce dernier cas, comme quand il s'agit des hôpitaux proprement dits, on pourra faire appel aux fonds du pari mutuel.

M. Cazeneuve demande que les asiles d'aliénés soient, à cet égard, mis sur le même pied que les hôpitaux.

M. Bonneval développe un amendement analogue qui touche au côté financier de la question.

M. Dubief, rapporteur, soutient que ce sont là des points fort délicats dont la solution ne peut être improvisée et il demande la disjonction des amendements de cette nature.

Après une longue et un peu confuse discussion entre MM. Cazeneuve, Bonneval, Cruppi et Mirman, la disjonction est prononcée à mains levées.

Les derniers chapitres du projet sont adoptés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 janvier 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat a discuté le budget de l'instruction publique.

M. Riou proteste contre les procédés de l'Administration qui ne tient aucun compte des intérêts des populations dans l'application de la loi qui a supprimé l'enseignement congréganiste.

A Vannes, par exemple, la ville ne possède pas d'écoles suffisantes; il faut donc accorder un surcroît à la fermeture des établissements congréganistes menacés de disparaître.

M. Delahaye apporte ensuite à la tribune, au nom des catholiques de Maine-et-Loire, une énergique protestation contre les violences qui viennent de se dérouler à Beaupréau.

M. Bodinier joint sa protestation à celle de son collègue.

M. Briand, ministre de l'instruction publique, s'attache à justifier le gouvernement dans cette circonstance. La loi de 1905, dit-il, n'a pas été une loi de spoliation; elle vous a donné les moyens de conserver les immeubles dont vous jouiriez en tant que fidèles du culte catholique. Ces moyens vous n'avez pas voulu y recourir. C'était votre droit, mais du moment que vous n'avez pas voulu en user, prenez-vous-en à vous-même si ces immeubles ont fini, par votre faute, par échapper de vos mains.

Le séminaire de Beaupréau est un de ces immeubles que vous n'avez pas su garder. Le moment est venu où le gouvernement a du inviter les occupants à l'évacuer. On lui a répondu par un refus. On l'a nargué. On a convoqué 2.000 personnes, on a fortifié l'établissement et quand la force publique s'est présentée, elle a été reçue à coups de pierres et d'autres projectiles.

Vous dites qu'il y a eu des violences lamentables et vous vous plaisez à les rejeter sur nous. Eh bien, non ! Oseriez-vous dire que vous n'avez rien à vous reprocher ?

Qui est-ce donc qui a organisé ce conflit voulu, prémédité ? Vous avez voulu faire croire que la France est profondément troublée. Vous savez aussi bien que nous qu'il n'en est rien.

M. Ponthier de Chamillard dit qu'il est difficile aux catholiques d'entendre le langage qu'on vient de porter à la tribune.

M. Le Provost de Launay ajoute qu'il n'est pas vrai de dire que les dernières élections ont condamné le parti catholique.

M. Maurice Faure proteste contre les accusations portées par les cléricaux contre l'enseignement laïque.

Les 29 premiers chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

Séance de l'après-midi

Le Sénat valide l'élection de M. Monnes élu dans l'Orne, puis continue la discussion du budget de l'instruction publique, qui est rapidement voté.

Le Sénat passe à la discussion du budget des cultes.

MM. Dupuy et Delahaye présentent des observations au sujet des liquidations des pensions et allocations. M. Briand répond aux divers orateurs que tout est parfaitement régulier.

M. de Chamillard s'occupe des séminaristes qui ont été rappelés sous les drapeaux; il se plaint de la situation faite aux jeunes ministres du culte.

M. Briand répond : « Si j'avais eu une idée de vengeance contre l'Eglise, je serais satisfait par la situation dans laquelle vous l'avez mise, mais je n'ai jamais eu cette pensée. »

L'article 39 de la loi de 1905 est le résultat d'un amendement de la droite: il constitue un privilège pour les élèves ecclésiastiques, mais il est correspondant à certaines obligations.

Vous voulez les avantages, mais vous rejetez les obligations. Je dois respecter toutes les dispositions de la loi.

En ce qui concerne les élèves ecclésiastiques, ils doivent, pour obtenir la dispense, apporter une justification. Or, le séminaire n'existe plus et vous n'avez pas voulu le remplacer.

Je reconnais que la situation des élèves séminaristes est fâcheuse parce

qu'ils subissent des faits dont ils ne sont pas responsables. Cette responsabilité vous l'avez prise, gardez-la.

Les chapitres du budget des cultes sont ensuite adoptés.

Sur le chapitre 18 (réservé) du budget de la marine, on repousse, par 188 voix contre 92, un amendement de M. de Cuverville tendant à relever le crédit de ce chapitre en faveur des aumôniers de la marine.

Après avoir adopté le budget du ministère des finances, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 23 janvier 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde l'examen de la loi de finances.

M. Riou parle au sujet d'irrégularités relevées par la Cour des Comptes.

M. Caillaux donne des explications et le Sénat vote les premiers articles de la loi de finances.

L'article 5 est relatif à l'impôt sur les pianos.

MM. Leydet et Gauthier demandent au Sénat de rejeter les articles 5 à 12 qui sont relatifs à cette taxe.

Le Sénat en décide ainsi.

Séance de l'après-midi

Le Sénat reprend la discussion de la loi de finances: il repousse les articles 16, 17 et 18 qui établissaient une taxe sur les titres de valeurs.

Sur la taxe relative aux vermouths, M. Bourdenoot parle en faveur.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Exploits de Cosaques

Depuis le vol de la rue Finardy, les voitures qui transportent l'argent du gouvernement sont escortées par des cosaques, sabre au clair. Une voiture transportant de l'argent, longeaithier, en plein jour la rue Soudoviala, à Saint-Petersbourg, escortée par des cosaques.

Un vieillard, passant la tête, emmitouffée à cause du froid terrible, n'entendit pas l'avertissement de s'éloigner. Un cosaque le frappa de son sabre et le tua.

Les Attentats

Un inconnu a tiré trois coups de revolver sur M. Rodionof, chef de la police, qui passait en traineau dans une rue centrale. M. Rodionof n'a pas été touché, mais le cocher est tombé, grièvement blessé.

En même temps, un autre individu, qui passait sur le trottoir, jetait une bombe sur le traineau, mais la bombe n'atteignit personne. Des policiers qui passaient se mirent à la poursuite des agresseurs. L'un de ceux-ci fut tué d'un coup de revolver; le second et un troisième, qui s'était joint à ce dernier, ont été arrêtés.

Le Ministre de la Marine

L'empereur a accepté la démission du ministre de la marine, l'amiral Birileff, dont le successeur semble devoir être presque certainement l'amiral Dikoff.

Les Perquisitions

La police a perquisitionné à l'Institut d'électricité technique de Saint-Petersbourg. La police a découvert, dit-on, des enveloppes de bombes et a mis les scellés sur le laboratoire de l'établissement qui est occupé par des agents et entouré par des gendarmes.

Le Barbier de Béziers

Un de nos confrères du Gard racontait il y a quelques jours, l'amusante histoire suivante :

Un de nos amis qui vient d'assister, chargé d'une mission officielle, aux belles représentations données dans les Arènes de Béziers, pendant son séjour dans cette ville, est allé se faire raser par un Figaro de la localité. Lorsqu'il fut assis dans le fau-

teuil que lui présenta l'artiste capillaire, celui-ci, tout en nouant un linge fin au cou de son client, lui dit, d'un ton fort aimable d'ailleurs :

— C'est Monsieur le Préfet du Gard, que je vais avoir l'honneur de raser ?

— Je ne suis pas préfet et je ne suis pas du Gard, répondit mon ami que cet interrogatoire avait indisposé. Cela dit d'un ton sec fit comprendre à Mons Figaro que le mieux était d'opérer promptement sans tenter de nouvelles questions.

Aux arènes, mon ami rencontra des biterrois qu'il fréquentait à Paris, il leur raconta la méprise du coiffeur.

— Je ressemble donc au Préfet du Gard, ajouta-t-il.

— Pas du tout, vous êtes blond et vous avez une belle barbe d'apôtre, tandis que le Préfet est brun et ne porte qu'une fine moustache...

— Mais alors ?

— Alors vous avez dû avoir affaire au premier barbier de Béziers.

— ?

— Oui, et si vous aviez déclaré votre qualité de haut fonctionnaire du Ministère des Beaux-Arts, ce n'est pas un franc que vous eussiez payé pour vous faire raser, mais trois francs. Vous ne connaissez donc pas l'histoire du maire de Caunes ?

— Non ; dites-la moi, je vous écoute.

— Caunes est un petit village des Cévennes dont les habitants qui descendent rarement à la ville, ont conservé le dur parler du paysan montagnard. Un jour le maire de Caunes vint à Béziers pour une cérémonie officielle et ayant mis son chapeau à longs poils et sa belle blouse bleue, entra chez un coiffeur des allées Paul-Riquet pour pouvoir être barbifié de frais comme il convient à un homme chargé de représenter ses concitoyens dans l'une des plus importantes sous-préfectures de l'Hérault. Pénétré de son importance, il lui semblait que sur son passage, chacun se retournerait en disant : Voilà le maire de Caunes. Chez le barbier, il ne put se retenir, pendant qu'on lui savonnait le menton, il dit au coiffeur :

— Savez-vous qui vous « rasez »... vous « rasez le premier magistrat de Caunes ?

— Ah Monsieur le Maire répliqua le coiffeur, c'est un honneur pour moi ! Enchanté d'avoir l'occasion de vous présenter mes hommages ; et, donnant un libre cours à son bagou professionnel ainsi qu'à sa faconde méridionale, il fit un éloge pompeux des maires en général et de celui de Caunes en particulier, dont la réputation, disait-il est venue jusqu'à lui.

M. le Maire éprouvait une douce satisfaction. Quand il fut rasé, parfumé et poudré, il prit en mains sa bourse de cuir, puis comme s'il se fut trouvé dans la boutique du perquiquier de Caunes, il en tira dix sous et, souriant, les posa sur le marbre du lavatory, espérant même qu'il allait recevoir quelque monnaie sur sa pièce.

Mais le barbier malin, souriant à son tour, lui tapa sur l'épaule :

Monsieur le Maire, savez-vous qui vous a « rasé », dit-il en imitant l'accent du montagnard. C'est le premier barbier de Béziers... doublez et triplez !

Et M. le maire sortit encore de l'argent de sa bourse de cuir. Grandeur oblige !

LA GUILLOTINE AU CLOU

Puisque la guillotine n'a plus que quelques heures à vivre, il faut bien lui constituer peu à peu ses petits mémoires. En voici un élément sur le mode le plus gai.

Henri Sanson, de l'illustre lignée des Sanson, était tellement couvert de dettes que ses créanciers le mirent à Clichy. Ceci se passait, en effet, en 1847, où la prison pour dettes s'épanouissait encore.

Vainement, Sanson essaya de protester, devant les gens qui l'arrêtaient, qu'il était le représentant de la justice, que la société ne pouvait pas ce passer de lui ! On le mit bel et bien en prison — d'où il ne réussit à sortir qu'en abandonnant pour gage les bois de la guillotine : de telle sorte que, si l'on avait eu besoin de guillotiner, à ce moment précis, il aurait fallu aller chercher les bois de la guillotine chez les créanciers de Sanson.

Le garde des Sceaux, avisé, remboursa les quelques milliers de francs que devait Sanson ; mais, en même temps, il révoqua le descendant de la grande lignée des bourreaux.

Ainsi finit son privilège, car Sanson eut pour successeur un étranger, M. Heindreich.

Redresseur d'ivrognes

Toutes les grandes capitales comptent un certain nombre de petits métiers bizarres. En voici un spécial à Londres et qui s'acclimaterait difficilement ailleurs.

Un jour et nuit, un équilibriste de l'humanité chancelante parcourt les rues armé pour tout bagage d'un petit flacon d'ammoniaque. Il n'a pas de peine à trouver des clients, assez nombreux, malgré les efforts des Sociétés de tempérance.

Aperçoit-il un passant déviant quelque peu du droit chemin, il se précipite et lui débouche son flacon sous le nez — on sait que l'ammoniaque dissipe les vapeurs de l'ivresse. Il ne reçoit pas toujours le gracieux accueil que mériterait son zèle ; il encaisse toutefois, paraît-il, indépendamment des bourrades et d'assez nombreux coups de pied dans le derrière, une moyenne de quatre à cinq schellings par jour.

Le salaire augmente dans des proportions notables les jours de fêtes et peut être porté au double pendant les grandes solennités nationales.

A Propos de Puces

Que la piqûre des puces fût odieuse, nous le savions hélas !... Mais dangereuse, mortelle même ?... Voici ce que nous révèle à ce sujet les dernières constatations de la science moderne.

Les aphaniptères — vulgo puces — ne se fixent presque jamais sur un hôte; elles sautent de l'un à l'autre. Si l'animal précédemment piqué était parasité, un certain nombre de parasites peuvent fort bien adhérer au sucoir de la puce, qui les inocule au second animal. C'est ainsi qu'elles peuvent propager des maladies trypanosomes. En outre, les puces jouent certainement un rôle dans la transmission de la peste, soit directement, soit par l'intermédiaire des rats qui contractent très aisément cette affection.

Vous voyez donc que l'insupportable bestiole peut devenir un ennemi terrifiant, sachez encore qu'il n'y a rien de plus différent d'une puce qu'une autre puce. Aucun rapport entre celles de l'homme et celles du chien non plus qu'entre celles du chat, du lapin, du blaireau, de la taupe ou de la souris.

INFORMATIONS

Le droit de réunion

MM. Clemenceau, Briand et Guyot-Dessaigne ont été entendus par la commission de la Chambre, nommée pour examiner la proposition de M. Flandin, tendant à la suppression de la déclaration, pour les réunions publiques.

M. Clemenceau a expliqué à la commission que le gouvernement avait élaboré un projet en un seul article qu'il allait déposer et aux termes duquel toutes les réunions publiques

pourraient avoir lieu sans déclaration.

Cependant, le projet laisse cette déclaration facultative pour les membres du clergé, car cette déclaration, en vertu de la loi de janvier 1907 donnera aux prêtres le titre juridique nécessaire pour la jouissance des églises.

Dans son exposé des motifs le gouvernement dit que l'absence de déclaration n'entraînera pas, pour le prêtre, la suppression de l'allocation qui peut lui être attribuée en vertu de la loi de séparation.

Après l'audition des ministres, M. Etienne Flandin, auteur de la proposition primitive, et la commission tout entière, à l'exception de M. Allard, se sont ralliés au projet du gouvernement.

M. Flandin a été nommé rapporteur et déposera son rapport dans le courant de la semaine, de façon que la discussion puisse venir devant la Chambre lundi ou mardi prochain.

Le repos hebdomadaire

En date du 9 décembre dernier, M. Lefebvre, commissaire de police de Versailles, avait dressé procès-verbal contre M. L... marchand de chaussures, coupable d'avoir laissé son établissement ouvert au public, d'y avoir employé à la vente une demoiselle, et d'avoir ainsi commis une infraction à la loi sur le repos hebdomadaire.

En l'audience du tribunal de simple police du 18 janvier, M. Degois, juge de paix, a rendu, relativement à cette affaire, un jugement aux termes duquel il est dit que la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire ne prescrit pas la fermeture le dimanche des magasins, boutiques, etc., mais seulement la cessation du travail du personnel.

« Ne commet donc pas une contravention le commerçant qui laisse son magasin ouvert le dimanche, et qui, ayant donné le repos collectif à son personnel habituel, emploie ce jour-là un personnel d'extra. »

La réglementation des Jeux

Le ministre de l'intérieur a télégraphié aux préfets des Basses-Pyrénées et des Alpes-Maritimes pour leur demander des rapports supplémentaires sur la situation et le fonctionnement de tous les établissements de jeux à Pau et à Nice. En attendant l'arrivée des rapports, le ministre a décidé de surseoir, pour ces deux départements, jusqu'au 1^{er} février, à l'exécution de la circulaire sur les jeux.

Comme conséquence de la circulaire de M. Clemenceau, M. Guyot-Dessaigne vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire les invitant à donner suite sans retard à tous les procès-verbaux qui leur seront transmis et qui relèveront des infractions tombant sous le coup de l'article 410 du Code pénal, ou qui constateront l'existence d'Associations soit formées en violation des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, soit fondées sur une cause ou en vue d'un objet illicites. Il y aura lieu, dans ce dernier cas, de requérir l'application des sanctions édictées par les articles 3, 7 et 8 de la loi précitée.

Tirages financiers

Ville de Paris 1892

Le numéro 101.261 gagne 100.000 fr.
Le numéro 126.469 gagne 50.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 191.003 286.686
Trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

Suivant le rapport du secrétaire militaire de l'armée des Etats-Unis de la milice, plus de 13 millions d'hommes des Etats-Unis sont disponibles pour le service militaire.

— On mande de la Havane que les autorités redoutent un soulèvement prochain des indigènes.

— On annonce que le pape aurait ouvert une enquête disciplinaire contre 14 évêques italiens accusés d'avoir des idées trop libérales.

— Le raz de marée qui a détruit la côte nord de l'île Simeulou, près d'Atjeh, a fait disparaître presque entièrement l'île Simeulou. A Tzot, il y a 1500 morts et tous les jours des secousses de tremblement de terre sont ressenties.

— Le ministère des communications, à Tokio a été détruit par un incendie. Les dégâts sont estimés à un million de yens.

— On a ressenti deux secousses de tremblement de terre à Tiflis.

CHRONIQUE LOCALE

Autour de la séance

Entre autres délibérations prises par le Conseil municipal, dans sa séance de lundi, nous devons mentionner notamment celle qui est relative au repos hebdomadaire en faveur des sous-agents des Postes de notre ville.

M. le directeur des Postes, dont on connaît et apprécie la sollicitude toute amicale pour son personnel, estime que celui-ci a le droit, comme tous les salariés, de jouir du repos hebdomadaire.

Mais l'Administration supérieure n'a proposé aucun règlement à cet effet. Il y a donc une difficulté à tourner : et la difficulté, en l'espèce, c'est le service, c'est le public, le client.

M. le directeur des Postes s'est aussitôt adressé au public : et dans un rapport adressé à M. le Préfet qui l'a transmis au Conseil municipal, il demande à celui-ci de vouloir bien donner un avis favorable à la petite réforme suivante dans le service actuel des facteurs : une seule distribution de lettres, les dimanches à 1/2 du matin : 2 levées de boîtes seulement dans la journée.

Cette réforme acceptée par le Conseil, M. le directeur des Postes peut aussitôt, assurer le repos hebdomadaire au personnel des sous-agents.

Le Conseil municipal qui apprécie tant ces dévoués fonctionnaires, n'a pas hésité un instant à accepter la proposition de M. le Directeur des Postes.

Néanmoins, un édile, M. Cagnac, a voté contre.

M. Cagnac est coutumier du fait. Il y a trois ans, — nos lecteurs s'en souviennent, puisque dans une polémique qui lui coûta 4 fr. 80, nous relevâmes comme il convenait l'attitude de l'ex-socialiste — M. Cagnac combattit une proposition tendant à accorder, deux ou trois heures de repos, le dimanche, aux sous-agents des Postes. Comme il y a 3 ans, lundi, M. Cagnac soutenait que le repos ne saurait être accordé que par roulement, et que l'Administration supérieure n'avait qu'à nommer des auxiliaires pour assurer le service.

Ce qui revient à dire que si l'Administration supérieure refuse — et elle refusera — la nomination des auxiliaires, les sous-agents des Postes pourrissent « taper » : le repos hebdomadaire ? ils en jouiront quand ils prendront leur retraite.

Heureusement les conseillers municipaux ont eu une compréhension plus digne de la situation faite aux dévoués agents des Postes, aussi tous, sans distinction d'opinions, ils ont applaudi à la petite et bienveillante réforme proposée par le distingué chef de l'Administration des Postes. Et c'était justice.

LOUIS BONNET.

Conférence

M. Degouttes, Inspecteur divisionnaire du Travail, en résidence à Bordeaux, fera, le samedi 26 janvier courant, dans la salle de la Bourse du Travail de Cahors, une conférence sur : « le repos hebdomadaire. »

Distinction honorifique

Par télégramme de l'Agence Fourrier reçu ce matin à 9 heures, nous apprenons que M. Bouscass, secrétaire de la mairie de Cahors, est nommé officier d'académie.

Nous adressons à M. Bouscass nos vives félicitations.

Service vicinal

Par arrêté en date du 17 janvier, M. Fortet (Léon-Antoine), est nommé cantonnier des services vicinaux dans le département du Lot.

Finances

Sur la proposition de M. le trésorier payeur général, M. le préfet du Lot vient de nommer gérant intérimaire de la recette des finances de Figeac, M. Lafon (Clodomir-Pierre) percepteur de Cahors.

Postes et Télégraphes

AVIS

Depuis le mois de juin 1902, tous les guichets de la poste sont fermés à partir de midi, les dimanches et jours fériés.

Désireux d'entrer plus avant dans cette voie tout en conciliant les intérêts du personnel avec les besoins du public, M. le Sous-Secrétaire d'Etat a décidé qu'à partir du 27 janvier inclusivement le service sera effectué les dimanches et jours fériés dans les conditions suivantes :

Service postal

Les guichets postaux de tous les bureaux seront fermés à 10 heures en été et à 11 heures en hiver. Il n'est apporté aucune modification aux services de départ et de la distribution des correspondances.

Service télégraphique

Les guichets télégraphiques des bureaux de Cahors, Figeac et Gourdon continueront à ouvrir jusqu'à neuf heures du soir, les dimanches comme en semaine ; ceux de tous les autres bureaux du Lot fermeront à 10 heures en été et à 11 heures en hiver.

Gendarmerie

M. Deslans, maréchal des logis chef est nommé adjudant à la compagnie du Lot, en résidence à Cahors.

M. Londié, gendarme est nommé brigadier à Gourdon.

Fédération des syndicats des planteurs de tabac du Lot

Dimanche, 13 janvier, les syndicats des planteurs de tabac réunis en Congrès à la mairie de Cahors, renouvelèrent le bureau de la Fédération qui se trouve ainsi composé pour l'année 1907 : Président, Delport Louis ; Vice-Présidents, Larnaudie et Pillat ; Secrétaire, Albert Louis ; Trésorier, docteur Aymard.

Après l'échec piteux d'une tentative de scission fomentée par l'ancien secrétaire du syndicat et ses deux lieutenants, les organisations syndicales

des planteurs se prononcèrent contre l'assurance-obligatoire et chargèrent le nouveau bureau de faire toutes les démarches utiles pour obtenir sa suppression et organiser avec la commission du Conseil général une loterie en faveur des sinistrés du 14 août dernier. Une motion de félicitations à M. le Préfet pour son attitude bienveillante à l'égard de la Fédération fut votée par les délégués des nombreux syndicats représentés au Congrès.

Le nouveau bureau de la Fédération est heureux de faire connaître à tous les adhérents qu'un courant irrésistible pousse les planteurs vers les syndicats. Il ne peut pour l'instant répondre aux nombreuses demandes de conférences qui lui ont été adressées mais bientôt ses membres iront dans les communes stimuler le zèle des uns et provoquer l'initiative des autres. Les planteurs qui désirent obtenir les renseignements et les documents nécessaires à la constitution d'un syndicat sont priés d'écrire à M. Albert, secrétaire de la Fédération à Cahors, qui s'empressera de fournir toutes les explications utiles.

Les planteurs syndiqués sont informés qu'une longue communication a été adressée aux présidents et délégués des syndicats faisant connaître les aspirations du nouveau bureau et les démarches faites à l'heure actuelle dans l'intérêt de tous. Ils verront notamment que jeudi, 17 janvier, la commission du syndicat de Cahors et le bureau de la Fédération reçurent en réunion privée les experts du magasin de Cahors. MM. les experts étaient tous présents et au cours de cette réunion qui fut très cordiale, il s'établit très nettement que ces derniers devaient aller aux syndicats, les favoriser et s'inspirer de leurs doléances. Les planteurs syndiqués n'ayant aucune animosité contre les experts, sont prêts à ratifier les choix faits en dehors d'eux à la condition que ceux qui en furent l'objet s'en montrent dignes et se rappellent surtout qu'à la table d'expertise ils ne sont là que pour défendre et soutenir la récolte du planteur, les agents de l'Administration suffisent amplement à la défense de l'Etat-Patron. L'influence de la Fédération commence à se faire sentir et c'est pourquoi les planteurs, rompant avec leur indifférence habituelle, doivent se syndiquer pour augmenter l'influence morale de la Fédération.

Le bureau.

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni le lundi 21 janvier, à deux heures du soir, pour statuer sur les affaires suivantes :

Les sieurs Pierre Camperos et Etienne Maniol, de Puybrun, contre l'Administration des contributions directes : Patentes, demande en dégrèvement.

Demande rejetée. Joseph Andrieu, de Prayssac, contre la même administration : Demande en décharge.

Affaire renvoyée à l'Administration pour supplément d'instruction.

Pierre Granier, de Cassagnes, contre la même administration : demande de dégrèvement.

Affaire renvoyée à l'Administration pour supplément d'instruction.

Elie Conquet, de Saux, contre la même administration : Vélocipèdes, demande d'indemnité en décharge.

Affaire renvoyée à l'Administration pour supplément d'instruction.

Vialard, d'Uzech, contre l'Etat : Ligne de Montauban à Brive, demande d'indemnité pour dommages.

Affaire mise en délibéré.

Le service de la navigation du Lot contre le sieur Jean-Pierre Galtier, de

Cénevières : Délits de grande voirie, procès-verbaux.

Affaire renvoyée à une audience ultérieure.

Le feu

Mardi soir, vers 11 heures, la population cadurcienne était réveillée par la sonnerie du tocsin. Le feu, disaient-ils, s'est déclaré dans un immeuble du faubourg Labarre.

Les secours s'organisèrent, ce pendant que de nombreux citoyens couraient sur les lieux du sinistre. Mais c'était beaucoup de bruit pour presque rien.

Le feu s'était déclaré dans une échoppe située dans les jardins Carrié, derrière l'ancienne école des filles de la place Thiers, aujourd'hui occupée par les magasins du régime.

Dans cette échoppe qui sert d'atelier à M. Clavières, cordonnier, celui-ci avait placé un réchaud pendant la journée, et le soir venu, avait oublié de l'éteindre complètement.

On suppose dès lors, qu'un morceau de charbon enflammé a dû rouler sur le plancher de l'échoppe qui bientôt flamba.

Les lieux de l'incendie furent aperçus par le poste de la caserne, qui donna l'alarme.

Les autorités civiles et militaires, la police prévenues arrivèrent sur les lieux.

Pendant ce temps, les soldats organisèrent les secours ; la pompe de la caserne fut amenée et inonda les débris fumants des quelques planches qui composaient l'échoppe et une cage à volailles où se trouvaient une poule et un coq.

Disons que ces deux volatiles purent être sauvés de cette roisissière prématurée.

L'incendie fut rapidement éteint ; ce ne fut, pour les pompiers qu'une fausse alerte.

Néanmoins pour justifier la nécessité d'un service d'ordre sévère et considérable organisé par la troupe, on fit entendre qu'il fallait préserver l'annexe de la caserne.

Et consciencieusement, des jets d'eau furent répandus dans les terrains environnant cette annexe.

A minuit tout était terminé.

Pêche fluviale

Réglementation en 1907

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, les époques pendant lesquelles la pêche est interdite en vue de protéger la reproduction du poisson sont fixées comme suit :

1^o Du 1^{er} janvier inclusivement au 10 janvier inclusivement et du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement est interdite la pêche du saumon ?

2^o Du 1^{er} janvier inclusivement au 31 janvier inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement est interdite la pêche de la truite ; cette interdiction s'étend à toutes les espèces de poissons pour le Vers, la Bave et pour le Célé et ses affluents en amont du ruisseau de Planioles à Figeac.

3^o Du lundi 22 avril inclusivement au dimanche 16 juin inclusivement est interdite la pêche de tous les autres poissons et de l'écrevisse. Cette interdiction s'étend à toutes les espèces de poissons pour la rivière la Dordogne et ses affluents et la rivière le Lot et ses affluents, sauf le Vers, la Bave et sauf le Célé et ses affluents en amont du ruisseau de Planioles.

Les interdictions prononcées dans les paragraphes précédents s'appliquent à tous les procédés de pêche même à la ligne flottante tenue à la main.

Art. 2. — La troisième période, di-

te du printemps, est prolongée, par exception, pour la pêche de la carpe, dans la rivière du Lot, jusqu'au dimanche 30 juin inclusivement.

Pendant cette période d'interdiction supplémentaire, la pêche à la ligne sera permise.

Art. 3. — Il est défendu, sous les peines portées à l'article 31 de la loi du 15 avril 1829, d'appâter les hameçons, nasses, filets et autres engins de pêche avec d'autres poissons que des goujons, loches, vérons, ablettes et autres petites espèces non désignées à l'article 8 du décret du 5 septembre 1897. — On pourra aussi faire usage des crabes et petits crustacés autres que les écrevisses.

Art. 4. — L'emploi des engins de pêche à mailles de 10 millimètres est interdit sur le Vers, la Bave et le Célé avec ses affluents, en amont du ruisseau de Planioles. L'emploi du trameil et araignées est interdit dans tout les cours d'eau autres que le Lot et la Dordogne.

Art. 5. — Les périodes d'interdiction ci-dessus visées s'appliquent à l'écrevisse et à la grenouille.

Les affluents d'une rivière comprennent ceux de tout ordre, c'est-à-dire tous les cours d'eau se déversant directement ou indirectement dans cette rivière.

Assassinat

Ainsi que nous le relatons dans notre chronique de Ste-Croix un assassinat a été commis mardi soir à Ste-Croix (commune du canton de Montcuq).

L'assassin présumé arrêté mercredi matin par la gendarmerie de Montcuq a été interrogé dans la journée par le parquet de Cahors qui s'était rendu sur les lieux du crime.

Cet individu a été conduit jeudi matin à Cahors et écroué à la prison.

C'est un nommé Gastal Guillaume, né à Ste-Croix le 23 novembre 1844, un repris de justice très dangereux qui quitta son pays il y a environ 10 ans pour vagabonder et mendier de ville en ville.

Mardi matin il revint, après dix années d'absence à Ste-Croix où il était connu et redouté.

Au moment de son arrestation il a opposé une vive résistance, et mercredi soir, durant la confrontation qu'il dut subir, il tenta de frapper le gendarme.

On fut obligé de le ligotter étroitement pour l'amener à la prison de Cahors.

Gastal, néanmoins nie avec énergie être l'assassin de Cassé.

Théâtre de Cahors

On nous confirme que la tournée de BIRIBI et de CHEZ LES ZOAQUES passera dans notre ville au Théâtre de Cahors le mercredi 30 courant ; ces 2 pièces sont des larmes et du rire. Tout le monde ayant été soldat, BIRIBI s'adresse à tous. Comme le dit « Le Lyon Républicain » BIRIBI est une œuvre juste et humaine ; il y passe un souffle de pitié qui épure en quelque sorte sa violence. Violente elle l'est, et elle ne pouvait ne pas l'être. La violence appelle la violence, et si on fait ce reproche aux auteurs de BIRIBI, ils ont le droit de le renvoyer avec usure à ceux qui président aux compagnies de discipline et tolèrent leurs cruautés.

Il faut voir BIRIBI pour se rendre compte de ce qui se passe sur la terre africaine. Les enquêtes se poursuivent, nul doute que sous peu ces atrocités disparaîtront de notre siècle de lumière. CHEZ LES ZOAQUES comédie en 3 actes pour terminer la soirée, car si BIRIBI fait naître la pitié, CHEZ LES ZOAQUES fait naître le rire.

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

— Et la veuve de Scarron ?
— C'était une d'Aubigné. D'ailleurs, le mariage a été secret. Mais je suis bien vieille, mon fils, dit-elle en hochant la tête. Quand je ne serai plus, vous vous marierez à votre fantaisie.

Savinien aimait et respectait à la fois sa mère ; il opposa sur-le-champ, mais silencieusement, à l'entêtement de la vieille Kergarouet, un entêtement égal, et résolut de ne jamais avoir d'autre femme qu'Ursule, à qui cette opposition donna, comme il arrive toujours en semblable occurrence, le mérite de la chose défendue.

Lorsque, après vèpres, le docteur Minoret et Ursule, mise en blanc et rose, entrèrent dans cette froide salle, l'enfant fut saisie d'un tremblement nerveux comme si elle se fût trouvée en présence de la reine de France et quelle eût une grâce à lui demander. Depuis son explication avec le docteur, cette petite mai-

son avait pris les proportions d'un palais, et la vieille dame toute la valeur sociale qu'une duchesse devait avoir au moyen âge aux yeux de la fille d'un vilain. Jamais Ursule ne mesura plus désespérément qu'en ce moment la distance qui séparait un vicomte de Portenduère de la fille d'un capitaine de musique, ancien chanteur aux Italiens, fils naturel d'un organiste, et dont l'existence tenait aux bontés d'un médecin.

— Qu'avez-vous, mon enfant ? lui dit la vieille dame en la faisant asseoir près d'elle.

— Madame, je suis confuse de l'honneur que vous daignez me faire...

— Eh ! ma petite, répliqua madame de Portenduère de son ton le plus aigre, je sais combien votre tuteur vous aime et veut lui être agréable, car il m'a ramené l'enfant prodige.

— Mais, ma chère mère, dit Savinien atteint au cœur en voyant la vive rougeur d'Ursule et la contraction horrible par laquelle elle réprima ses larmes, quand même vous n'auriez aucune obligation à M. le chevalier Minoret, il me semble que nous pourrions toujours être heureux du plaisir que mademoiselle veut bien nous donner en acceptant votre invitation.

Et le jeune gentilhomme serra la main du docteur d'une façon significative en ajoutant :

— Vous portez, monsieur, l'ordre

de Saint-Michel, le plus vieil ordre de France et qui confrère toujours la noblesse.

L'excessive beauté d'Ursule, à qui son amour presque sans espoir avait prêté depuis quelques jours cette profondeur que les grands peintres ont imprimés à ceux de leurs portraits où l'âme est fortement mise en relief, avait soudain frappé madame de Portenduère, en lui faisant soupçonner un calcul d'ambition sous la générosité du docteur. Aussi la phrase à laquelle répondait alors Savinien fut-elle dite avec une intention qui blessa le vieillard en ce qu'il avait de plus cher ; mais il ne put réprimer un sourire en s'entendant nommer chevalier par Savinien, et reconnut dans cette exagération l'audace des amoureux, qui ne reculent devant aucun ridicule.

— L'ordre de Saint-Michel, qui jadis fit commettre tant de folies pour être obtenu, est tombé, monsieur le vicomte, répondit l'ancien médecin du roi, comme sont tombés tant de privilèges ! il ne se donne plus aujourd'hui qu'à des médecins, à de pauvres artistes. Aussiles rois ont-ils bien fait de le réunir à celui de Saint-Lazare, qui, je crois, était un pauvre diable appelé à la vie par un miracle ! Sous ce rapport, l'ordre de Saint-Michel et Saint-Lazare serait, pour nous, un symbole.

Après cette réponse à la fois empreinte

de moquerie et de dignité, le silence régna sans que personne le voulût rompre, et il était devenu gênant quand on frappa.

— Voici notre cher curé, dit la vieille dame, qui se leva, laissant Ursule seule et allant au devant de l'abbé Chaperon, honneur qu'elle n'avait fait ni à Ursule ni au docteur.

Le vieillard sourit en regardant tour à tour sa pupille et Savinien. Se plaignant des manières de madame de Portenduère ou s'en offensant était un écueil sur lequel un homme d'un petit esprit aurait touché ; mais Minoret avait trop d'acquis pour ne pas l'éviter : il se mit à causer avec le vicomte du danger que courait alors Charles X, après avoir confié la direction des affaires au prince de Polignac. Lorsqu'il y eut assez de temps écoulé pour qu'en parlant d'affaires, le docteur n'eût point l'air de se venger, il présenta, presque en plaisantant, à la vieille dame, les dossiers de poursuites et les mémoires acquittés qui appuyaient un compte fait par son notaire.

— Mon fils l'a reconnu ? dit-elle en jetant à Savinien un regard auquel il répondit en inclinant la tête. Eh bien, c'est l'affaire de Dionis, ajouta-t-elle en repoussant les papiers et traitant cette affaire avec le dédain qu'à ses yeux méritait l'argent.

Rabaissier la richesse, c'était, dans les idées de madame de Portenduère, éle-

ver la noblesse et ôter toute son importance à la bourgeoisie. Quelques instants après. Goupil vint de la part de son patron demander les comptes entre Savinien et M. Minoret.

— Et pourquoi ? dit la vieille dame.

— Pour en faire la base de l'obligation : il n'y a pas délivrance d'espèces, répondit le premier clerc en jetant autour de lui des regards effrontés.

Ursule et Savinien, qui, pour la première fois, échangèrent un coup d'oeil avec cet horrible personnage, éprouvèrent la sensation que cause un crapaud, mais aggravée par un sinistre pressentiment. Tous deux ils eurent cette indéfinissable et confuse vision de l'avenir, sans nom dans la langue, mais qui serait explicable par une action de l'être intérieur dont avait parlé le swedenborgiste ou docteur Minoret. La certitude que ce venimeux Goupil leur serait fatal fit trembler Ursule ; mais elle se remit de son trouble en sentant un indicible plaisir à voir Savinien partageant son émotion.

— Il n'est pas beau, le clerc de M. Dionis ! dit Savinien, quand Goupil eut fermé la porte.

— Et qu'est-ce que cela fait que ces gens-là soient beaux ou laids, dit madame de Portenduère.

— Je ne lui en veux pas de sa laideur, reprit le curé, mais de sa méchanceté, qui passe les bornes : il y met de

la sclérotasée.

Malgré son désir d'être aimable, le docteur devint digne et froid. Les deux amoureux furent gênés. Sans la bonhomie de l'abbé Chaperon, dont la gaieté douce anima le dîner, la situation du docteur et de sa pupille eût été presque intolérable. Au dessert, en voyant pâlir Ursule, il lui dit :

— Si tu ne te trouves pas bien, mon enfant, tu n'a que la rue à traverser.

— Qu'avez-vous, mon cœur ? dit la vieille dame à la jeune fille.

— Hélas ! madame, reprit sévèrement le docteur, son âme à froid, habituée comme elle l'est à ne rencontrer que des sourires.

— Une bien mauvaise éducation, monsieur le docteur, dit madame de Portenduère. N'est-ce pas, monsieur le curé ?

— Qui, madame, répondit Minoret en jetant un regard au curé, qui se trouva sans parole. J'ai rendu, je le vois, la vie impossible à cette nature angélique, si elle devait aller dans le monde ; mais je ne mourrai pas sans l'avoir mise à l'abri de la froideur, de l'indifférence et de la haine.

— Mon parrain !... je vous en prie !... assez. Je ne souffre pas ici, dit-elle en affrontant le regard de madame de Portenduère plutôt que de donner trop de signification à ses paroles en regardant Savinien.

(A suivre)

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 23 janvier, 1 h. 35 s.

M. Loubet n'est pas candidat

M. Loubet intervié par un rédacteur de « l'Agence Fournier » a démenti qu'il doive être candidat à l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise.

Le Vatican et la déclaration

Le Vatican estime que la suppression de l'obligation de la déclaration pour l'exercice du culte, facilitera l'entente avec le gouvernement français.

Au sénat : La séance du matin

Le Sénat, dans la séance de ce matin, a commencé la discussion de la loi des finances ; il a rejeté l'impôt sur les pianos.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 24 janvier, 8 h. 40 m.

Palmes Académiques

M. Boussac, secrétaire de la mairie de Cahors, est nommé officier d'académie.

Paris 24 janvier 2 h. 5 s.

Les inventaires

Les troupes ont quitté aujourd'hui dans la matinée Vannes pour aller assurer l'inventaire de Ste Anne d'Auray.

L'instruction obligatoire

M. Briand déposera aujourd'hui à la Chambre le projet obligeant les parents à envoyer régulièrement les enfants à l'école.

Crise ministérielle

en Espagne
Le Cabinet espagnol a décidé hier soir de remettre sa démission aujourd'hui.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Foire. — La foire du 21 janvier n'a pas été des plus belles, mais cependant d'assez nombreuses transactions ont eu lieu. Voici les principaux cours qui ont été pratiqués :

Boeufs d'attelage, de 600 à 850 francs ; bouvillons, de 300 à 600 francs ; veaux, à 90 centimes le kilo.

Moutons gras, de 85 à 90 centimes le kilo ; brebis mères, de 25 à 35 francs, avec agneau ; brebis seules, de 18 à 23 francs la pièce.

Pas de pores gras. Les porcelets étaient très recherchés et valaient de 25 à 40 fr. la pièce.

Poules, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire ; poulets, 75 centimes le demi-kilo ; les œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Lièvres, de 5 à 6 francs la pièce ; lapins de garenne, de 2 francs à 2 fr. 25 la pièce ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce ; grives, 35 centimes ; merles et tourds, 20 centimes.

Le jardinage qui se raréfie de jour en jour s'est vendu à un prix très élevé.

Luzech

Fédération républicaine. — Les présidents des comités communaux ont été informés que la Fédération cantonale se réunirait à Luzech dimanche prochain 27 janvier. Toutes les communes étant maintenant organisées, enverront leurs délégués à raison de un par 50 électeurs inscrits.

Le canton de Luzech, qui toujours a été à l'avant garde du parti républicain, saura encore, par son union et sa discipline, montrer qu'il est digne de sa vieille réputation.

Ordre du jour : Modifications apportées aux statuts, renouvellement du bureau, questions diverses.

Montouq

Nous apprenons avec un plaisir qui sera largement partagé, que toutes les communes du canton, à l'unanimité, ont délégué M. Peindarie docteur en médecine, pour faire partie de la Commission départementale chargée de la répartition des pensions et secours aux vieillards, infirmes et incurables.

Les nombreux amis de M. Peindarie se réjouiront avec nous de le voir obtenir pareil témoignage de confiance ; il en est digne, et il peut en être fier.

Mais ceux qui auront surtout le droit de se réjouir, ce seront les pauvres et vieux malades, leurs intérêts ne pouvant être placés en meilleures mains. L'esprit sincèrement démocratique et profondément généreux de M. Peindarie leur est un sûr garant que leur cause sera toujours énergiquement défendue.

Nous prions le nouvel élu d'agréer nos bien vives félicitations.

Sainte-Croix

Assassinat. — Mardi 22, vers 6 heures du soir, la petite commune de Sainte-Croix a été le théâtre d'un bien triste événement ; le nommé Cassé Jean, âgé de 70 ans, a été trouvé assassiné sur le bord de la route, non loin du village.

M. le Juge de paix et son greffier se sont transportés sur les lieux et y ont passé la nuit.

Le docteur Peindarie, appelé à faire les premières constatations, a relevé de nombreuses contusions à la tête de la victime. L'un des coups reçus a été si violent qu'il a enfoncé la boîte crânienne.

Un vagabond, originaire du pays, et dont le casier judiciaire est assez chargé, passait, paraît-il, sur les lieux à l'heure du crime : de très graves soupçons pèsent sur lui.

Grâce à l'intrépidité de nos gendarmes et à l'esprit de décision de leur chef, ce vagabond a pu être arrêté peu de temps après. On l'a trouvé couché au moulin du Bouysson et couvert de sang. Malgré d'énergiques dénégations, il a été conduit à Montouq et placé en lieu sûr.

Prayssac

Foire. — Cours ordinaires sur les boeufs de toute force.

Moutons gras environ 0 fr. 75 le kilo.

Autres, cours en hausse

Porcs gras entre 60 et 65 fr. les 50 kil.

Porcelets entre 30 et 40 fr. l'un, hausse sensible.

Dindons environ 0 fr. 60 la livre.

Poules de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 l'un.

Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreaux de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 l'un.

Grives de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 l'une.

Merles et tourds 0 fr. 20 l'un.

Lapins domestiques environ 0 fr. 30 la livre.

Œufs 1 fr. 20 la douzaine.

Blé de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 les 4/5.

Mais 13 fr. les 4/5.

Pommes de terre 5 fr. les 4/5.

Saint-Géry

Conseil municipal. — Après avoir essayé vainement de réunir en entier le conseil municipal jeudi 17 janvier, M. le maire convoque de nouveau les conseillers municipaux à la réunion extraordinaire qui aura lieu dimanche 27 janvier, à 2 h. du soir.

Le même jour, à une heure et demie réunion de la commission de révision de la liste électorale.

Arrondissement de Figeac

Cornac

Election municipale complémentaire. — Les conseillers municipaux, réunis à la mairie, ont désigné à l'unanimité le jeune Auguste Pradel, comme le candidat des républicains à l'élection de dimanche prochain.

Ils ne pouvaient faire un meilleur choix, républicain sincère et convaincu, intelligent, il jouit de l'estime et de la sympathie générales.

Son élection est assurée.

Cajarc

Assistance aux vieillards. — Les bureaux de bienfaisance et d'assistance du canton de Cajarc avaient à nommer un délégué à la commission cantonale d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables nécessaires.

M. Florent Mirabel, conseiller municipal de Cajarc, vient d'être désigné pour remplir ces fonctions.

Les Vétérans. — Les membres de la 130⁵ section des Vétérans des armées de terre et de mer qui n'ont pas acquitté leurs cotisations du premier trimestre de 1907 sont priés de le faire d'ici vendredi prochain 25 janvier courant au plus tard.

Toirac

Reparation de dégâts. — L'administration des ponts et chaussées a fait procéder aux travaux de réparation des dégâts occasionnés par l'inondation du 14 décembre dernier à la route donnant accès au pont de Toirac, qui avait été emporté sur une longueur de plus de quarante mètres.

La circulation, interrompue de ce fait pendant quelques jours, est maintenant complètement rétablie.

Figeac

Les dégâts causés par l'inondation. — Sur la demande du conseil municipal, M. le sous-préfet a, par arrêté de ce jour, désigné MM. Nigou, ingénieur et Bories, architecte, à l'effet de vérifier, de concert avec le contrôleur des contributions directes, les dégâts causés aux contribuables de la ville par l'inondation du 13 décembre dernier.

Les sinistrés devront sans retard, faire leur déclaration au secrétariat de la mairie.

Gendarmerie. — M. Andrieu, maréchal des logis à Teniet-et-Hât (Algérie), est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Lachèze, admis à la retraite.

Saint-Céré

Assistance obligatoire. — La Commission administrative du bureau d'assistance est convoquée pour jeudi, à la mairie, à 2 heures, pour dresser l'état nominatif préparatoire des vieillards, des infirmes et des incurables, proposés pour l'admission à l'assistance, en vertu de la loi du 14 juillet 1905.

Le taux annuel fixé par le conseil municipal est de 200 fr. pour la commune de Saint-Céré. Le taux mensuel est donc de 16 fr. 65.

Quatre-vingts demandes d'assistance ont été déposées à la mairie.

Concours de moutons gras. — Le concours de moutons gras qui a eu lieu mardi, jour de foire, avait attiré un nombreux public. De beaux lots de moutons gras avaient été amenés sur la place Gambetta où avait lieu le concours dont voici le résultat :

1^{er} prix, M. Louis Pons, à Saint-Jean-Lespinasse.

2^e prix, M. Felix Rafailac, métayer de M. Lescure, à Planèze, com. a une de Saint-Laurent-Tours.

3^e prix, M. Isidore Cassan, maire à Saint-Jean-Lespinasse.

4^e prix, M. Philippe Rongière, à Autoire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Les Gourdonnais à Paris. — L'Union Amicale « Lon Gorrit del Quercy », association fraternelle fondée en 1905 par les enfants de Frayssinet (Lot), donnera son deuxième banquet annuel le samedi 9 février à 8 h. 30 du soir, dans les salons du Restaurant de Paris, 18, rue Montpensier, 23 et 28 Galerie Montpensier au Palais-Royal.

Le banquet sera suivi d'un bal de nuit qui commencera à 10 h. 30 et se terminera à 6 h. du matin.

Prix du banquet donnant droit au bal 5 fr. — Le prix du bal est fixé à 1 fr. par personne.

Les cartes sont exigées à l'entrée.

On trouvera des cartes, aux adresses ci-dessous :

MM. Cocula, 61, avenue du Maine.

Bescol, 40 route d'Aubervilliers (Pantin).

Vialle, 49, route d'Aubervilliers (Pantin).

Calmon F., 23, rue de La Condamine.

Laval, 10, rue des Canettes.

Salanié, 3, rue Darcel.

Grimal, 77, rue Gravel (Levallois).

Meulet, 20, rue Orfida.

Sauton, 34, rue Montmorency.

Calmon J., 10, rue de Flandre.

Lamothe, 193 faubourg St-Martin.

Hermet, 11, rue d'Orchamps.

Destreil M., 3, rue d'Orchamps.

Dernier délai de vente de cartes : 5 février. — Une surprise est réservée à tous les convives. — A 3 heures du matin grand cotillon.

Le Président : A. COCULA.

Le Secrétaire : BESCOL.

Montvalent

Accident de bicyclette. — Dans l'après-midi de dimanche, quelques jeunes gens de Martel revenaient de Miers. Après avoir dépassé Veysou et avant d'arriver au pont de la gare, à un tournant très brusque et dangereux un des jeunes gens nommé Sourdore, alla buter contre le mur, cassant sa machine et se blessant à la tête.

Les blessures bien qu'assez profondes sont sans gravité.

Salviac

Tentative de vol. — Dans la nuit du 20 au 21 courant, plusieurs individus ont tenté de s'introduire dans l'hôtel tenu par M. Ch... rue Basse, l'un d'eux avait même réussi à pénétrer dans la chambre de la bonne ; cette dernière, éveillée par le bruit fut menacée de mort si elle poussait le moindre cri ; malgré sa frayeur elle appela à l'aide, entendue par ses patrons qui s'empresèrent d'accourir, elle fut bientôt remise, profitant de l'obscurité et attendant accourir, le malfaiteur s'échappa sans demander ses restes.

On n'a pas trouvé trace de vol. La gendarmerie se livre à une enquête pour découvrir les auteurs de cette tentative criminelle.

Foire. — Notre foire de lundi a été très importante.

Beaucoup d'animation sur nos foirails, nombreuses transactions sur les boeufs d'attelage ; les boeufs et moutons gras ont été enlevés à de bons prix.

La volaille était peu abondante, elle a été vite vendue dans les prix de 1,80 à 2 fr. le kilog.

Les œufs ont valu 1 fr. 20 la douzaine.

Environ 200 kilogs de truffes vendues de 20 à 22 fr. le kilog. suivant qualité.

Foies gras 6 à 7 fr. le kilog.

Lièvres, 5 fr. à 5,50.

Perdreaux rouges, 2 fr. 10 à 2 fr. 20.

Bécasses, 2 fr. 75.

Grives, 0,40 pièce.

Pas d'accident à signaler.

Souillac

Théâtre Juillan. — La troupe du théâtre Juillan, précédée d'une excellente réputation, nous arrive de Sarlat, où elle a su s'attirer la sympathie de tout le public.

On procède actuellement sur le foirail à l'installation de cet important établissement.

La salle est parquetée et chauffée ; les spectateurs peuvent être certains d'y trouver tout le confort désirable.

Les débuts auront lieu aujourd'hui par « Le coup de Fonet », comédie du Palais-Royal.

La population de Souillac verra avec plaisir la perspective d'agréables soirées pour cet hiver.

Accident. — Le jeune Constant âgé de trois ans et demi, a été victime d'un accident assez grave.

S'amusant avec d'autres jeunes enfants près d'une porte entrouverte, sa main fut prise dans la fermeture au moment de la fermeture de cette porte et c'est avec un doigt entièrement brisé qu'il fut confié aux soins de M. le docteur Vizerie.

Gignac

Comité radical socialiste. — Les membres composant le comité radical socialiste de Gignac sont convoqués en assemblée générale pour dimanche prochain 27 janvier courant, à midi, dans la salle ordinaire de ses séances.

Ordre du jour : Versement des cotisations ; comptes et gestion ; communications diverses.

Présence indispensable.

Le Président,

LAPEYRONIE.

Vayrac

Concours de boeufs gras. — Le grand concours annuel de boeufs gras aura lieu vendredi 1^{er} février prochain.

L'opinion générale est que cette année il aura une importance toute particulière aussi bien par le nombre que par le choix des sujets. Les nombreux marchands bouchers qui fréquentent nos foires trouveront donc à s'approvisionner de façon à donner pleine satisfaction à leur clientèle et à faire honneur à leur établissement.

Concours de boeufs gras. — Le grand concours annuel de boeufs gras aura lieu le vendredi 1^{er} février prochain.

L'opinion générale est que cette année il aura une importance toute particulière aussi bien par le nombre que par le choix des sujets.

Les nombreux marchands bouchers qui fréquentent nos foires trouveront donc amplement à s'approvisionner.

EXPOSITION MARITIME DE BORDEAUX

La participation des Nations Étrangères promet d'être particulièrement brillante. La Belgique, notamment, et les Etats-Unis, viennent d'adresser officiellement leur adhésion. Le roi des Belges a nommé M. Albert Grisar, armateur à Anvers, Commissaire Général de la Belgique à l'Exposition Maritime avec M. Frans van Halen, comme Secrétaire Général et M. Jean Hogaarts comme Secrétaire-Trésorier.

M. Grisar, accompagné de M. van Halen, est arrivé à Bordeaux mercredi. Ils ont été chaleureusement accueillis par les Commissaires Généraux et les principales personnalités de la ville de Bordeaux.

D'autre part, M. Bayer, Commissaire Délégué aux Etats-Unis, vient de faire savoir par dépêche que la participation de la flotte américaine était actuellement officielle.

Les exposants sont arrivés très nombreux et l'Exposition Maritime peut être considérée dès maintenant comme un triomphe pour ses organisateurs, pour la ville de Bordeaux et pour la Marine qui aura là une occasion unique de discuter et de défendre les intérêts les plus immédiats de la Navigation, du Commerce et de l'Industrie.

Chemins de fer d'Orléans

La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

L'Emulsion SCOTT

excellence ; avec l'Emulsion Scott vous suralimenterez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le méneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : « Le Pêcheur et la morue ».

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



dre qu'il a, dans la coulisse un candidat éventuel à la mairie ? et, que peut-être son neo-radico-socialisme ne sert qu'à masquer une ambition trop prématurée.

L'heureuse initiative de M. Lasjunies, revenant courageusement le premier aux séances du conseil municipal, avait ramené le calme dans les esprits surexcités ; pourquoi de nouveau provoquer des divisions de clocher, si ce n'est pour essayer d'en profiter plus tard ?

L'auteur de l'article du 2 et 4 janvier n'a-t-il pas voulu faire revivre la vieille maxime : Diviser pour régner ? c'est ce que nous examinerons attentivement dans de prochains articles.

Un ex-sociétaire des Amis-Réunis.

La Dame d'Amour

Riche de sa seule jeunesse l'héroïne du nouveau roman de M. Gaston Derys, la Dame d'Amour gagne le gros lot de la Presse.

L'Amour était pour elle une vocation plutôt qu'une profession. Elle se découvre soudain des ambitions, rêve de réaliser une moderne Ninon de Lençois, joue à la châteline.

Mais l'argent la détournera-t-il de sa vocation ? Triomphera-t-il du destin ? En sera-t-elle la victime ?

C'est tout le sujet du livre, infiniment gal, alerte, vivant, tour à tour frivole et profond.

Nul mieux que Gaston Derys ne pouvait conter une telle aventure. A force de virtuosité, de grâce élégante et nette, il fait pardonner la hardiesse de certaines peintures, la verve malicieuse de certains portraits.

FÊTES DU CARNAVAL 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février.

Bulletin Financier

Paris, le 23 janvier.

Les transactions sont des plus restreintes aujourd'hui sur notre marché ; aussi les variations des cours sont-elles de peu d'importance.

La Rente française s'inscrit à 94,85. Parmi les fonds russes : le 3 0/0 1891 est à 63,85 et le Consolidé à 77,30.

L'Extérieure en légère hausse se traite à 95,05 et le Turc à 97,19.

Nous retrouvons dans le groupe des Etablissements de Crédit : la Banque de Paris à 1365 ; le Comptoir d'Escompte à 709 ; le Crédit Lyonnais à 1230 et la Société Générale à 686.

La Rente foncière se tient à 548. Les Chemins français sont calmes : le Lyon à 1314 ; le Nord à 1755 et l'Orléans à 1350.

Nous avons eu l'occasion d'annoncer l'émission prochaine des 20.000 obligations du chemin de fer Portugais du Val de Vouga des valeurs similaires cotées à Paris, telles que les obligations de la Compagnie Royale des chemins de fer portugais et des obligations Méridionales du Portugal qui ne jouissent d'aucune garantie de l'Etat, se capitalisent à des taux variant de 3,70 à 4 0/0, les 4 0/0 sont presque au pair et les 4 1/2 0/0 à 510, aussi ne peut-on s'empêcher de conclure que les obligations destinées à la construction du chemin de fer du Val de Vouga, jouissant d'une garantie de l'Etat et se capitalisant à 4 fr. 32 0/0 tout en offrant une

prime de 37 fr. 50 au remboursement, sont de nature à attirer l'attention des capitaux en quête de placements avantageux.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia, sous l'influence des demandes nombreuses, s'avance à 459.

Une chose qui regarde tout le monde et surtout vous

Un habitant de Bergerac fait l'exposé suivant pour le bien des autres. Nous ne considérons pas les habitants de Bergerac comme des étrangers et ce témoignage émanant de l'un d'eux ne peut que nous intéresser.

M. Marcel, 80 ans, au Pont de Caville, à Bergerac, nous dit :

« C'est depuis de longues années que je me plaignais à chaque instant des reins, mais ces temps derniers les douleurs étaient devenues encore plus aiguës et je ne pouvais plus faire le moindre mouvement. Au lit, je ne reposais pas car j'avais beaucoup de peine à trouver une position convenable et je me levais le matin avec des maux de tête, des éblouissements et une grande lassitude dans les jambes. Mes urines étaient devenues difficiles, brûlantes au passage et malgré tous les soins mon mal s'aggravait. C'est alors que sur le conseil de mon fils je me décidai à faire usage des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Oniac, à Cahors. Dès les premiers jours de traitement mes douleurs ne se faisaient presque plus sentir ; j'étais plus alerte, plus fort et malgré mes 80 ans, j'étais si bien rétabli au bout de trois semaines qu'il me semblait être tout jeune. Aujourd'hui que j'ai retrouvé ma bonne santé d'autr'fois et que je ne souffre plus, c'est avec grand plaisir que je veux recommander un remède aussi actif que les Pilules Foster pour les Reins à tous ceux qui souffrent comme je souffrais moi-même. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Le danger que présente la maladie des reins. La maladie des reins arrive tranquillement, insidieusement et peut avoir miné l'organisme pendant des années sans faire soupçonner au malade la véritable cause de son mal. Il se peut qu'il y ait eu des maux de tête, des douleurs dans les membres, de la névralgie, de la sciaticque, du rhumatisme, un sentiment d'excitation et d'irritation excessives ou de lassitude et d'abattement, une faiblesse du cœur, de l'hydropisie, etc.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue elles sont uniques dans leur genre ; surtout ne vous laissez pas substituer une imitation avec un nom plus ou moins approchant. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la



Cette jeune personne a des points de côté; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.

La Ouate THERMOGÈNE est le topique souverain contre les Rhumes, Mauvaises Gorges, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis et toutes les Douleurs Rhumatismales.

Ces affections sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les vésicatoires, qui, étant très corrosifs, laissent après leur application des traces souvent ineffaçables. Le THERMOGÈNE n'a pas ces conséquences désagréables; il est propre, facile, et ne laisse aucune trace; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

Chronique agricole

La fertilisation des prairies naturelles

D'année en année s'accroît le nombre des agriculteurs qui comprennent la nécessité de fumer les prairies naturelles. Il y a longtemps déjà que les travaux des chimistes ont démontré que les plantes des prairies épuisent le sol en éléments minéraux tout comme les plantes cultivées dans les terres arables. Il suffit de rappeler les résultats des analyses de M. Joulie Ce savant comparant les éléments enlevés au sol par une récolte de froment de 40 hectolitres de grains à l'hectare et les éléments enlevés par une récolte de 10.000 kilogr. de foin sec ou regain par hectare cite les chiffres ci-après :

CULTURES

Éléments fertilisants enlevés au sol à l'hectare — Récolte de blé (paille et grain) : Azote, 92 k. 600; acide phosphorique, 37 k.; potasse, 100 k.; chaux, 21 k.

Récolte de 10.000 kgr. foin : Azote, 160 k.; acide phosphorique, 45 k.; potasse, 165 k.; chaux, 114 k.

Il résulte du tableau ci-dessus qu'une

bonne récolte de foin épuise davantage le sol qu'une bonne récolte de froment.

La conclusion serait évidemment la même si nous comparions une récolte moyenne de foin à une récolte moyenne de froment.

Quoi d'étonnant dès lors que le rendement en foin aille en diminuant dans bon nombre de prés abandonnés à eux-mêmes? Quoi d'étonnant aussi que les végétaux ligneux, bruyères, ajoncs, genêts, arrivent à s'implanter dans les prés médiocres, à y étouffer les bonnes plantes et à réduire en quantité et en qualité le rendement en foin?

Ces végétaux ligneux, moins exigeants que les bonnes plantes des prairies naturelles, s'emparent spontanément du sol et s'y multiplient au grand dommage de la production des prairies. Pour détruire cette végétation spontanée, il n'est pas besoin de chercher des formules plus ou moins savantes, des recettes plus ou moins difficiles à appliquer, il suffit d'enrichir le sol en éléments minéraux et organiques.

Dans les environs des villes, les agriculteurs ont à leur disposition à un prix généralement modique les engrais ou balayures de ville. Ces résidus qui sont d'autant plus riches que le système du tout à l'égout est plus mal appliqué, ont à peu près la valeur fertilisante du fumier de ferme. Mais il est indispensable de leur faire subir un triage soigné pour enlever les débris multiples de verre, fer-blanc etc. qui risquent de blesser les pieds des animaux dans les prés et qui ne sont pas des engrais. Il est également indispensable de laisser les balayures de villes en tas pendant 2 ou 3 mois pour favoriser leur décomposition, leur fermentation. Enfin il est utile, surtout dans la région granitique de la région de chaux en raison d'une partie en volume de chaux pour neuf parties de balayures de ville.

La chaux qui convient le mieux pour ce mélange est la petite chaux fusée en partie de résidus de chaux à bâtir et de cendres de bois ou de houille. Cette « petite chaux » est livrée par les fabricants au prix de neuf à dix francs les 1.000 kilogr. sur wagon, gare de l'acheteur. De par sa nature, elle se mélange bien plus facilement aux balayures de ville que la chaux grasse tout en coûtant bien moins cher.

Lorsque l'éloignement des villes ne permet pas d'employer les balayures, il faut les remplacer par les fumiers de ferme et les terreaux. Nous n'ignorons pas que la sécheresse de 1906, en diminuant la production de la paille et en obligeant les agriculteurs à prolonger le plus possible la période de dépaissance du bétail, a réduit la production du fumier de ferme. Aussi les prés seront-ils mal partagés cette année. Ils ne pourront recevoir qu'une faible fumure en engrais de ferme. Il suffit à qui voyage d'ouvrir les yeux pour constater que les prés fumés à l'engrais de ferme sont l'exception. Il faut donc songer à un autre engrais volumineux, au « terreaux ». Malheureusement les terreaux ne s'obtiennent pas en quelques jours.

Ils ne s'improvisent pas. Il faut les fabriquer longtemps à l'avance. Obtenus en rassemblant tous les résidus végétaux d'un domaine, les balayures, les mauvaises herbes, les gazons des rigoles, les curures des fossés ou des réservoirs, les produits du nettoyage des basses cours et des chemins d'exploitation dans lequel on a jeté des feuilles sèches, des bruyères, des fougères, des ajoncs, etc., les terreaux ne se décomposent que lentement. On active cette décomposition en les brassant, en les arrosant et aussi en les additionnant de cette « petite chaux » que nous recommandons plus haut en mélange avec les engrais de ville.

Il faut en outre une certaine température pour que les ferments de la nitrification se multiplient et transforment peu à peu la matière organique ou plus exactement l'azote organique en azote ammoniacal, azote nitreux et enfin azote nitrique, cette dernière forme d'azote étant l'aliment azoté essentiel des plantes, quelque chose de comparable au pain dont se nourrissent les hommes.

La fabrication d'un terreaux doit donc être tout au moins commencée pendant la belle saison, puisqu'une certaine température est indispensable à la décomposition des matières composant ce terreaux.

Notons enfin que tous les engrais volumineux, balayures, fumiers et terreaux doivent être employés dans les prés, dès l'automne. Ces engrais agissent, en effet, non seulement par les éléments fertilisants qu'ils contiennent mais encore en protégeant les plantes des prairies contre les gelées.

Pour que cette action préservatrice contre le froid ait lieu, il faut évidemment donner aux prés la couverture d'engrais avant les premières gelées. Cette application précoce des engrais volumineux a peut-être encore plus sa raison d'être cette année qu'en année normale parce que les prés ayant végété fort tard cet automne, les plantes sont à la veille de l'hiver, plus tendres, moins résistantes au froid qu'en année ordinaire.

L'épandage des engrais en automne favorise encore la pénétration dans le sol des matières fertilisantes grâce aux eaux de pluie et de fonte des neiges.

Les doses d'application sont très variables. On peut dire qu'en règle générale il convient d'employer ces engrais à forte dose afin d'approvisionner le sol en une seule fois, en éléments fertilisants nécessaires, pour trois ou quatre récoltes successives.

Dans les prairies de régions de formation granitique, nous avons constaté les bons effets de l'emploi de la chaux, non seulement en mélange dans les terreaux ou les composts, mais encore sous forme de poussière de chaux. Nous avons vu employer ainsi avantageusement en février-mars, de la petite chaux à la dose de 2.000 kil. à l'hectare. Voici ce que dit de cette pratique un savant agronome, M. F. Berthault. Après avoir recommandé l'emploi des instruments, herses, scarificateurs, M. Berthault ajoute : « Le chaulage complétera très heureusement l'effet des instru-

ments, en assurant la nitrification. On répandra la chaux à l'automne et les hersages du printemps l'incorporeront à la couche acide.

M. Joulie conseille pour toutes les terres qui ne dosent pas 5 0/0 de chaux, un chaulage annuel de 1000 kil. par hectare. On peut appliquer la chaux, pure, après l'avoir fait déliter; mais la méthode la meilleure, et de beaucoup la plus suivie, est celle qui consiste à faire des composts, des tombes, dans lesquels la chaux est intimement mêlée à des matières terreuses et à des débris organiques ».

Nous avons cité textuellement les observations de M. Berthault et avec tous les bons agriculteurs du Centre nous en soulignons la valeur pratique. Nous croyons cependant que dans beaucoup de prés acides, lorsqu'on manque de terreaux ou de composts chaulés, on fera bien d'employer de la chaux pure ou délitée, ou encore de la « petite chaux ». L'époque d'épandage peut être soit l'automne, si la région est sèche, soit la fin de l'hiver, si le climat est pluvieux. La dose peut varier de 1000 à 3000 kil. à l'hectare, suivant qu'on se propose de chauler pour une durée d'un an ou pour une durée de deux ou trois ans.

Nous sommes persuadés qu'une partie des bons effets de certains engrais chimiques phosphato-calcaires est due à la présence de la chaux dans lesdits engrais. Mais cette chaux contenue dans ces engrais coûte bien plus cher que la chaux pure. C'est donc réaliser une économie que de chauler directement les prés pour en détruire l'acidité.

P. GILLIN,
Professeur départemental
d'agriculture.

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS

il se dépeuple par jour, 40.000 journaux en revues du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'« OFFICIEL »
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHARDURE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-02
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie
DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M
demeurant à
déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du

Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Vient de paraître

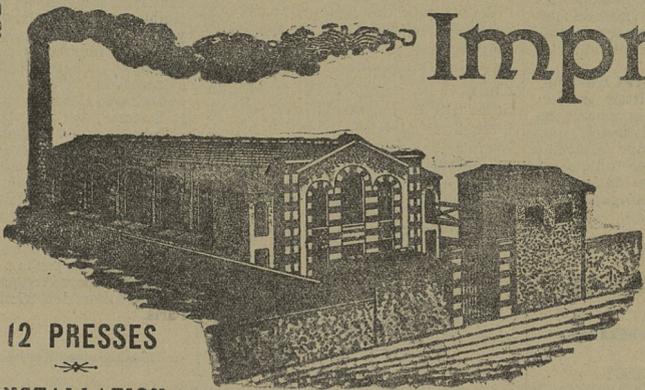
A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
pour 1907

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 500 gravures
précédé d'une notice historique

Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV
et de la liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
DU DÉPARTEMENT DU LOT

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS